

**Vôlet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

08167938

TRIBUNAL COMMERCE

15-10-2008

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0459.014.688

Dénomination(en entier) : **LA VILLE ETERNELLE**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue de Seneffe, 24-26 à 6183 Trazegnies

Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire du 04/10/2008 a accepté, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Donato FASCELLA (NN 77122411986) de ses titres et fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société ainsi que la démission de Monsieur Gianni FASCELLA (NN 81032711719) de ses titres et fonctions d'administrateur de la société.

Elle leur a donné décharge pour l'exercice de leur mandat.

Après avoir constaté que l'actionariat de la société est composé de deux actionnaires, l'assemblée a décidé de limiter à deux le nombre des administrateurs, du moins jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus de deux actionnaires. Elle a tout d'abord confirmé le maintien en tant qu'administrateur de Monsieur Giuseppe FASCELLA (NN 531021-087-78), dirigeant d'entreprises, rue Victor Garin, 57 à 7100. Et a ensuite nommé à la même fonction, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, Monsieur Sébastien COCHAUX (NN 700617-335-85), employé, rue de Seneffe 28 à 6183 Trazegnies, qui accepte.

Le mandat de Monsieur Sébastien COCHAUX a pris cours le 04/10/2008 pour un terme de six années et celui de Monsieur Giuseppe FASCELLA a été renouvelé pour la même période, ils se termineront donc tous deux lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2014.

Seul le mandat de Monsieur Giuseppe FASCELLA pourra être rémunéré en tant que tel.

Le mandat de Monsieur Sébastien COCHAUX sera exercé à titre gratuit.

Les deux administrateurs nouvellement élus formant ensemble le conseil d'administration se sont réunis immédiatement après l'assemblée générale et ont décidé de porter l'un et l'autre le titre d'administrateur délégué et d'en assumer toutes les fonctions individuellement. En cette qualité, Monsieur Giuseppe FASCELLA et Monsieur Sébastien COCHAUX exerceront, chacun sous sa seule signature, la plénitude des pouvoirs de gestion et de représentation de la société, avec faculté de subdélégation.

Giuseppe FASCELLA
Administrateur délégué